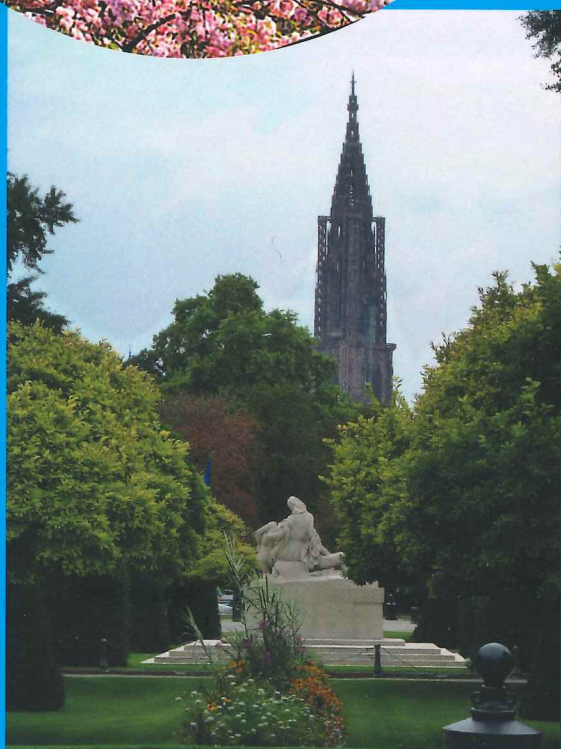


Santé au travail

26^{èmes} journées Franco-Suisses



Strasbourg
11 & 12 juin 2015



Société de Médecine
et de Santé au Travail
de Strasbourg

P.14 : STRATEGIE SUR LA PROTECTION DE LA MATERNITE EN SUISSE

KRIEF P. (1), DORRIBO V. (1), PROBST I. (2), GROLIMUND BERSET D. (1), RINALDO M. (1), EICH S. (1), BARLET-GHALEB C. (1), PRALONG J. (1), TOMICIC C. (3), POLITIS MERCIER M-P. (4), RENTERIA S-C. (5), SERAJ N. (6), DANUSER B. (1)

1 : Médecin du travail à l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), UNIL, UNIGE, CHUV.

2 : Psychologue, HESAV (HES-SO), Lausanne

3 : Hygiéniste du travail à l'IST, UNIL, UNIGE, CHUV.

4 : Sage-femme, HESAV (HES-SO), Lausanne

5 : Gynécologue-obstétricienne, département de gynécologie obstétrique, UNIL, CHUV.

6 : Gynécologue-obstétricienne, indépendante, Lausanne

En Suisse, depuis 2001, l'ordonnance sur la protection de la maternité – OProMa vise à protéger la santé des travailleuses enceintes et de leur futur enfant. L'OProMa limite le médecin du travail au rôle de réalisation des analyses de risques dont l'employeur doit disposer pour adapter les conditions de travail. C'est le médecin qui suit la grossesse qui a la responsabilité d'évaluer le risque pour le poste de travail de sa patiente et de produire au besoin un avis d'inaptitude pour la protéger.

Cependant, la réalité de terrain est autre. Les habitudes et la méconnaissance des risques sur la place de travail et de l'OProMa par les patientes, les employeurs et les gynécologues engendrent la sur-utilisation des certificats d'arrêt de travail pour raison de maladie en lieu et place des certificats d'inaptitude. Ce procédé met à mal l'esprit de la loi, et son effet incitatif à développer des stratégies de prévention au poste de travail. Cela entraîne un basculement des coûts de la prévention des entreprises vers les collectivités. Partant de ces constats, l'IST désire sensibiliser, (in)former et soutenir les différents acteurs de terrain, ainsi que les pouvoirs publics, pour tenter de faire évoluer la situation.

Une stratégie globale et collaborative a été élaborée. L'IST développe sur une période de 5 années, dès 2014, une consultation spécialisée, des formations de sensibilisation et d'approfondissement et optimise ses prestations d'analyse de risque OProMa. Une étude évaluera l'application de l'OProMa en Suisse romande, les obstacles et forces en jeu ainsi que les perceptions des acteurs concernés.

Les actions entreprises entraînent progressivement des modifications de comportements, ce projet permettant à moyen terme d'optimiser le système de protection de la maternité.